



SÉGOLÈNE ROYAL, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT,  
DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER, CHARGÉE DES RELATIONS  
INTERNATIONALES SUR LE CLIMAT



LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE  
DE LA MER ET DES OCÉANS  
*Pour la croissance bleue et le climat*



Paris, le mercredi 2 mars 2016

## *Ségolène Royal nomme Catherine Chabaud Déléguée à la mer et au littoral*

---

**Ségolène Royal a nommé la navigatrice Catherine Chabaud déléguée à la mer et au littoral pour mieux prendre en compte la spécificité des océans.**

Première femme à avoir accompli un tour du monde en solitaire et sans escale dans le Vendée Globe 1996, Catherine Chabaud s'est engagée depuis 2002 dans des actions de préservation de la mer et du littoral et plus largement pour la promotion d'un développement durable des activités en mer et sur le littoral. Après avoir mené une mission Nautisme et Développement durable pour le ministère de l'Écologie en 2008 et 2009 et une mission pour le Pôle Mer Bretagne, Catherine Chabaud a siégé au Conseil économique, social et environnemental de 2010 à 2015.

A la tête de la Délégation à la mer et au littoral, Catherine Chabaud aura pour principale mission de coordonner l'action et l'évaluation des politiques relatives à la mer et au littoral, dont la Stratégie nationale pour la mer et le littoral et d'assurer le secrétariat général du Conseil national de la mer et des littoraux.

*« Avec la Délégation à la mer et au littoral, la ministre me donne une occasion formidable d'agir de manière réellement opérationnelle sur ces sujets essentiels pour l'avenir de notre pays et qui me passionnent. Je mesure la chance qu'elle me donne et la remercie sincèrement de sa confiance »* a déclaré Catherine Chabaud.

## Le rôle primordial de l'océan pour le climat

L'océan, thermostat de la planète, absorbe 25 % du CO<sub>2</sub>. La France a une responsabilité particulière dans sa protection car elle possède le second domaine maritime mondial avec 11 millions de km<sup>2</sup>. Elle héberge 10 % des récifs coralliens, 20 % des atolls, 6 % des monts sous-marins. Ces milieux sont d'une grande richesse biologique. Ils supportent de nombreuses activités économiques.

Retrouvez **le communiqué en ligne**

[www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr)

@ecologiEnergie

Contact presse : 01 40 81 78 31



Paris, le lundi 4 avril 2016

*Invitation presse*  
**2<sup>e</sup> Conférence nationale de la Mer et du Littoral**

A la suite de la Conférence nationale du 31 août 2015  
sur la Transition écologique de la mer et du littoral

**Ségolène Royal,**  
ministre de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer,  
en charge des Relations internationales sur le climat et  
Présidente de la COP

vous invite à la

**2<sup>e</sup> Conférence nationale**



*Pour la croissance bleue et le climat*

Vendredi 8 avril 2016 de 9h à 12h30

au Ministère de l'Environnement,  
244 boulevard Saint-Germain, 75007 Paris

Annonces sur :

- La stratégie nationale Mer
- Le Plan Méditerranée
- Les ports à énergie positive
- Les énergies marines dont l'éolien flottant

Merci de vous accréditer en indiquant votre numéro de carte de presse  
[secretariat.presse@developpement-durable.gouv.fr](mailto:secretariat.presse@developpement-durable.gouv.fr)



**SÉGOLÈNE ROYAL, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT,  
DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER, EN CHARGE DES RELATIONS  
INTERNATIONALES SUR LE CLIMAT**

## **LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE** pour la **croissance verte**



Paris, le lundi 4 avril 2015

### *Ségolène Royal lance le troisième appel d'offres sur l'éolien en mer sur une zone au large de Dunkerque, soutenue par les élus du territoire*

---

**Ségolène Royal, Ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, annonce le lancement d'un troisième appel d'offre au large de Dunkerque, zone identifiée comme présentant des conditions favorables à l'implantation d'éoliennes en mer posées.**

La Ministre mandate le Préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord et le Préfet de la région Nord – Pas-de-Calais Picardie pour poursuivre les consultations, en accompagnement du lancement de l'appel d'offres. Cette démarche s'inscrit dans le cadre de la poursuite du développement de l'éolien en mer posé, qui contribue à l'atteinte de l'objectif de 40 % d'électricité renouvelable à l'horizon 2030, fixé par la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte.

**Ségolène Royal annonce que cette démarche se caractérisera par plusieurs nouveautés, visant à réduire les coûts et à simplifier les procédures, dans le cadre d'une ordonnance et d'un décret publiés prochainement, après examen du Conseil d'Etat :**

- Une nouvelle procédure, dite de « dialogue concurrentiel », qui sera adaptée aux spécificités de l'éolien en mer : elle permettra d'échanger avec les candidats afin de préciser le cahier des charges et de leur donner la possibilité d'améliorer leurs offres au cours de la procédure.
- Des études de levée des risques liés au vent, à la houle, à la profondeur et à la composition des sols seront réalisées par des établissements publics avant la remise définitive des offres, afin que les industriels puissent affiner leurs propositions et prendre en compte ces risques à leur juste niveau ;
- Diverses mesures de simplification visant à faciliter l'obtention des autorisations sont également prévues. En particulier, la concession d'occupation du domaine public maritime sera attribuée au lauréat en même temps que l'appel d'offres.

**Rappel : Deux appels d'offres concernant l'éolien en mer posé ont d'ores et déjà été lancés** : l'un en 2011, qui a permis l'attribution de quatre zones pour une capacité totale de près de 2000 MW, situées au large des communes de Fécamp, Courseulles-sur-Mer, Saint-Brieuc et Saint-Nazaire ; l'autre en 2013 pour l'installation de 1000 MW répartis sur deux zones au large du Tréport et des îles d'Yeu et de Noirmoutier.

Retrouvez **le communiqué en ligne**

[www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr)

@ecologiEnergie

Contact presse : 01 40 81 78 31



**SÉGOLÈNE ROYAL, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT,  
DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER, EN CHARGE DES RELATIONS  
INTERNATIONALES SUR LE CLIMAT**



Paris, le jeudi 7 avril 2016

## *Invitation presse* *2<sup>e</sup> Conférence nationale de l'Océan*

A la suite de la Conférence nationale du 31 août 2015  
sur la Transition écologique de la Mer et de l'Océan

**Ségolène Royal,**  
ministre de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer,  
en charge des Relations internationales sur le climat et  
Présidente de la COP

vous invite à la

## **2<sup>e</sup> conférence nationale de l'Océan**



*Pour la croissance bleue et le climat*

**Vendredi 8 avril 2016 de 9h à 12h30**

**au Ministère de l'Environnement,  
244 boulevard Saint-Germain, 75007 Paris**

**Ségolène Royal clôturera la conférence à 12h et présentera les  
annonces concernant :**

- Les énergies marines dont l'éolien flottant
- Le Plan Méditerranée
- Les ports à énergie positive
- Les îles autonomes en énergies
- La présentation des mesures du plan d'action pour le milieu marin (Méditerranée, Golfe de Gascogne et Mer Celtique, Manche)

## Programme :

- **09h30** : ouverture par Ségolène Royal, ministre de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer, en charge des Relations internationales sur le climat
  
- **10h00** : séquence « Océan et climat »
  - Gilles Bœuf, conseiller Mer et Biodiversité : les avancées de la cause océan à la COP21 et suivi des engagements de la France
  - Françoise Gaill, CNRS, présidente du Conseil scientifique de la Plateforme Océan et Climat : le Conseil scientifique de la Plateforme Océan et Climat aux avant-postes
  - Ludovic Frère-Escoffier, secrétaire permanent de la Plateforme Océan et Climat : la mobilisation des acteurs suite à la COP21
  - Eric Banel, délégué général Armateurs de France et Antidia Citores, SurfRider Foundation : coopération pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre du transport maritime
  
- **10h40** : échanges avec la salle
  
- **10h55** : message vidéo des navigateurs Gilgas Morvan et Pierre Brasseur depuis la transat AG2R
  
- **11h00** : séquence « l'Océan comme solutions » : les acteurs économiques
  - Frédéric Moncany de Saint-Aignan, président du Cluster maritime français : introduction sur les solutions dans les domaines des énergies nouvelles, des ports du futur, des navires, de la pêche et de l'aquaculture
  - Yannick Hemeury, Breizh Marine Consult : exemple d'un navire de pêche du futur
  - Stéphane Raison, président du Grand port maritime de Dunkerque : exemple du port de Dunkerque
  - Raphaëlle Leguen, aquacultrice, première adjointe au maire de La Seyne-sur-Mer : actions d'une collectivité territoriale qui se tourne vers la mer

- **11h30** : séquence « l’Océan comme solution » : mobilisation des acteurs sur deux sujets majeurs, les déchets et la Méditerranée
  - Dominique Viel, présidente de l’Atelier des déchets : la dynamique des acteurs contre les déchets en mer, vers une plateforme multiacteurs
  - Catherine Piante, WWF, responsable du rapport MedTrends : les conditions de la sauvegarde de la Méditerranée et d’une gestion durable des activités
  
- **11h45** : échanges avec la salle
  
- **12h00** : Duplex vidéo avec Marc Pointud, président de la Société nationale pour le patrimoine des phares et balises en direct du phare de Tevenec : valeur économique, paysagère et patrimoniale des phares
  
- **12h10** : conclusion par Ségolène Royal, ministre de l’Environnement, de l’Energie et de la Mer, en charge des Relations internationales sur le climat avec les annonces concernant :
  - le point d’avancement des 10 actions pour l’Océan,
  - les énergies marines renouvelables en mer,
  - les ports à énergie positive pour la croissance verte et bleue,
  - les îles autonomes en énergie,
  - le Plan Méditerranée,
  - les programmes de mesures du plan d’action pour le milieu marin (Méditerranée, Golfe de Gascogne et Mer Celtique, Manche).

Merci de vous accréditer en indiquant votre numéro de carte de presse

[secretariat.presse@developpement-durable.gouv.fr](mailto:secretariat.presse@developpement-durable.gouv.fr)

[www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr)

@ecologiEnergie

Contact presse : 01 40 81 78 31



*Pour la croissance bleue et le climat*



Paris, le vendredi 8 avril 2016

*Ségolène Royal a annoncé, à la Conférence nationale de l'Océan, 15 décisions du plan d'action Mer et Océan organisé autour de 3 thèmes : la Méditerranée, le climat et les énergies renouvelables*

## I. Plan d'Action pour « Protéger la Méditerranée et développer la croissance bleue »

- 1. Moratoire sur les permis d'hydrocarbures en Méditerranée :** compte tenu des conséquences dramatiques susceptibles d'affecter l'ensemble de la Méditerranée en cas d'accident de forage pétrolier, Ségolène Royal décide d'appliquer un moratoire immédiat sur la recherche d'hydrocarbure en Méditerranée, à la fois dans les eaux territoriales de la France et dans la zone économique exclusive (plateau continental). Elle demandera l'extension de ce moratoire à l'ensemble de la Méditerranée dans le cadre de la convention de Barcelone sur la protection du milieu marin et du littoral méditerranéen.
- 2. Créer, d'ici fin 2016, le parc naturel marin du Cap Corse.**
- 3. Création du « Canal de Corse » en vue de protéger les côtes des risques du trafic entre la Corse et l'Italie :** adopter la réglementation dans les eaux territoriales, afin d'éloigner les ferries à 6 km de la côte corse.
- 4. Protéger les baleines et les mammifères marins :** Ségolène Royal accélère l'équipement par les navires de l'État de systèmes de détection de collisions avec les grands cétacés dès 2016.

5. **Gestion des déchets** : appel aux États de la Méditerranée pour équiper le pourtour méditerranéen d'équipements de collecte des eaux usées.
6. **Gouvernance** : proposition, lors de la réunion des pays méditerranéens sur la COP qui se tiendra avant l'été, que la France assure une coordination partagée des initiatives existantes.
7. **Concentrer les moyens de l'IFREMER et de ses partenaires scientifiques sur les enjeux liés à la crise écologique des espèces** pour mieux comprendre les pressions sur le plancton et l'impact des microplastiques.

## II. Initiative « Océan et Climat » dans le cadre de la présidence de la COP :

1. Soutien pour un **rapport spécial Océan au GIEC**, dont l'Assemblée générale va se tenir du 11 au 14 avril à Nairobi.
2. Proposition de créer une **coalition d'États de l'appel « Parce que l'océan »**.
3. Organisation d'un **événement de haut niveau sur l'Océan et la Mer le 21 avril, à New York, à la veille de la signature de l'Accord de Paris**, pour intensifier la mobilisation internationale.
4. Concernant les **négociations sur la haute mer**, la France demande la création d'un **instrument juridique contraignant**, permettant de gérer durablement les espaces situés au-delà des zones économiques exclusives et de préserver ainsi les milieux marins.
5. La France défend aussi la **généralisation à l'international d'un système obligatoire de surveillance, de déclaration et de vérification des émissions de CO<sub>2</sub> pour le transport maritime** en vue des discussions à l'Organisation maritime internationale fin avril.

## III. Développement des énergies marines renouvelables : 173 millions d'euros déjà engagés sur les énergies renouvelables en mer

1. **Lancement du 3<sup>ème</sup> appel d'offres pour le développement de l'éolien en mer, au large de Dunkerque.**
2. **D'autres zones ont été identifiées comme pouvant être favorables au développement de l'éolien en mer posé**, dans le cadre d'une concertation conduite par les préfets, sur la façade Manche et Atlantique. Sur ces zones, des études techniques et des échanges complémentaires avec l'ensemble des parties prenantes sont nécessaires : ils vont se poursuivre activement, dans l'objectif de pouvoir y lancer un appel d'offres si les conditions sont réunies.

3. **L'Agence nationale de la recherche a lancé des appels à projets « instituts de la transition énergétique – énergies marines renouvelables »** en partenariat avec France Energies Marines, pour caractériser des sites, évaluer les impacts. Les 1<sup>ers</sup> lauréats (10 projets retenus pour 10 M€ d'investissement total) ont été désignés en décembre 2015. La 2<sup>ème</sup> édition est en cours pour 2016. 10 M€ d'aides est prévu sur 3 ans.
4. **Un appel à projets a été lancé à l'été 2015, pour la réalisation en mer de fermes pilotes d'éoliennes flottantes**, sur quatre zones : **trois en Méditerranée (Faraman en Provence-Alpes-Côte d'Azur, Leucate et Gruissant en Languedoc-Roussillon) et une en Bretagne (près de Groix)**. 150 M€ sont mobilisés sur le sujet par le programme des investissements d'avenir.

**Iles autonomes en énergie** : Mobilisation de 10 millions d'euros dédiés aux îles hexagonales pour soutenir les nouveaux projets de transition énergétique qui émergeront dans ces territoires, à la fois en termes d'innovation, de maîtrise de la consommation d'énergie, de transports propres et de production d'énergies renouvelables.

**Ports à énergie positive pour la croissance verte et bleue** : appel à projets « ports à énergie positive pour la croissance verte et bleue », pour sélectionner et accompagner 3 ports de commerce et 3 ports de plaisance engagés dans la transition énergétique et écologique.

**Publication des mesures du Plan d'action pour le milieu marin** : adoption définitive des premiers Plans d'action sur le milieu marin français (PAMM), sur la Méditerranée, le Golfe de Gascogne et la Mer Celtique en Atlantique et la Manche-Mer du Nord.

Retrouvez **le communiqué en ligne**

[www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr)

@ecologiEnergie

Contact presse : 01 40 81 78 31



MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT,  
DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER  
EN CHARGE DES RELATIONS  
INTERNATIONALES SUR LE CLIMAT

SECRÉTARIAT D'ÉTAT  
CHARGÉ DES TRANSPORTS,  
DE LA MER ET DE LA PÊCHE

## *Communiqué de presse*

---

Paris, le Vendredi 8 avril 2016

### *Ségolène Royal et Alain Vidalies ont mis en place le Conseil national de la mer et du littoral*

Ségolène Royal, Ministre de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, en charge des Relations internationales sur le climat et Alain Vidalies, Secrétaire d'État chargé des Transports, de la Mer et de la Pêche, ont mis en place aujourd'hui le Conseil national de la mer et du littoral (CNML).

Le CNML est l'instance de concertation de référence sur les initiatives concernant la mer et le littoral. Il participe à ce titre aux objectifs de la croissance bleue et de la transition écologique.

La Présidente en est Karine Claireaux, sénatrice de Saint-Pierre-et-Miquelon, et Frédéric Moncany de Saint-Aignan, Président du Cluster Maritime Français, en est le Vice-président.

Catherine Chabaud, nouvelle déléguée à la mer et au littoral, animera les travaux de cette instance.

Retrouvez **le communiqué en ligne**

Pour toute information complémentaire, contacts :

Service de presse de Mme Ségolène Royal : 01 40 81 78 31  
Service de presse de M. Alain Vidalies : 01 40 81 77 57

*La Présidente de la COP, Ségolène Royal*

*Paris, le jeudi 14 avril 2016*

**Ségolène Royal salue l'adoption du programme de travail  
du GIEC et le lancement des 3 rapports spéciaux,  
notamment celui sur l'Océan**



**Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) s'est réuni en assemblée plénière à Nairobi au Kenya, du 11 au 13 avril. C'était la première assemblée plénière sous la présidence de M. Hoesung Lee, élu en octobre 2015, et la première depuis l'adoption de l'Accord de Paris sur le climat.**

En tant que Présidente de la COP, Ségolène Royal salue le lancement des travaux du 6<sup>ème</sup> rapport d'évaluation du GIEC à l'occasion de son assemblée plénière réunie à Nairobi du 11 au 13 avril sous la présidence de M. Hoesung Lee.

Ce 6<sup>ème</sup> rapport d'évaluation décrira les évolutions les plus récentes du climat, les changements futurs attendus et leurs impacts, ainsi que les réponses possibles pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et s'adapter aux changements futurs dans le cadre des objectifs de l'Accord de Paris. Les résultats de ce rapport contribueront en particulier à informer les gouvernements en amont du premier bilan mondial prévu en 2023 par l'Accord de Paris.

La Présidente de la COP se félicite également de la décision de l'assemblée plénière du GIEC de produire trois rapports spéciaux au cours de ce 6<sup>ème</sup> cycle :

- En 2018, un Rapport Spécial sur l'impact d'un réchauffement global de 1,5°C au-dessus des niveaux pré-industriels et sur les trajectoires d'émission de gaz à effet de serre correspondantes. Ce rapport répondra à une demande de la COP21 et permettra d'informer les gouvernements en amont du « dialogue facilitateur », qui fera un premier bilan en 2018.
- Un Rapport Spécial sur les liens entre le changement climatique, les océans et la cryosphère, comme l'avait demandé la France et plusieurs pays, notamment la Principauté de Monaco, l'Espagne, la Chine et les États-Unis.
- Un troisième Rapport Spécial traitera des liens entre le changement climatique, la désertification, la dégradation des terres, la gestion durable des terres, la sécurité alimentaire, et les flux de gaz à effet de serre dans les écosystèmes terrestres.

Enfin, l'Assemblée plénière du GIEC s'est engagée à traiter en profondeur la question des villes dans le 6<sup>ème</sup> rapport et à produire un rapport spécial sur les villes au cours du prochain cycle.

*A cette annonce Mme Royal a déclaré : « Quatre mois après l'Accord historique adopté à Paris, la communauté scientifique se mobilise pour répondre à la demande des Parties à la convention climat de mieux comprendre les impacts et les trajectoires d'émissions associées à une limitation du réchauffement à 1.5°C. Elle produira deux autres rapports spéciaux, dont un sur les océans et le climat. Cette mobilisation est un très bon signal à moins de 10 jours de la cérémonie de signature de l'Accord de Paris ».*

Ces rapports spéciaux permettront de faire progresser nos connaissances scientifiques et celles du public et de renforcer l'action des gouvernements et de tous les acteurs concernés dans la lutte contre le dérèglement climatique.



Retrouvez la vidéo [ici](#)

[www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr)

Contact presse : 01 40 81 78 31



LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE  
DE LA MER ET DE L'OcéAN  
*Pour la croissance bleue et le climat*



Paris, le jeudi 19 mai 2016

*Ségolène Royal salue la création du rail de sécurité maritime dans le Canal de Corse qu'elle avait demandé pour renforcer la sécurité maritime et la protection de l'environnement*

---

Ségolène Royal annonce l'adoption par l'Organisation Maritime Internationale de la création du rail de sécurité maritime au large de la Corse, qu'elle avait demandé il y a un an avec son homologue italien.

Le comité de la sécurité maritime de l'OMI a adopté le 16 mai 2016 le « dispositif de séparation de trafic franco-italien » dans le Canal de Corse. Il rend ce dispositif opposable à la communauté internationale avec une entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> décembre 2016. C'est la première création d'un « rail maritime » en France depuis 30 ans.

Ségolène Royal a déclaré : « *cette longue négociation de 18 mois qui a permis d'arriver à ce résultat est un succès pour l'amélioration de la sécurité maritime et la protection de l'environnement marin et littoral et particulièrement pour la Corse et ses espaces remarquables qui doivent faire l'objet d'une haute protection* ».

Après les mesures prises dans les Bouches de Bonifacio au titre du statut de zone maritime particulièrement protégée, les initiatives liées à l'accord Ramoge (entre la France, l'Italie et Monaco concernant l'intervention en mer en cas de catastrophe de pollution), la mise en place du sanctuaire « Pelagos » s'agissant de la protection des cétacés, la création prochaine du parc naturel marin du Cap Corse, l'instauration des zones Natura 2000 en mer, ce « rail maritime » constitue une avancée concrète répondant aux engagements pris par la Ministre et s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du plan pour sauver la Méditerranée lancé par Ségolène Royal.

Cette avancée, malgré les réticences de ceux qui sont peu favorables par principe à la régulation du trafic maritime, est une reconnaissance internationale de l'initiative franco-italienne lancée il y a une année et qui était l'un des objectifs du dernier sommet franco-italien.

Ces mesures d'organisation de trafic dans le Canal de Corse s'organisent autour :

- d'un dispositif de séparation du trafic de 8 milles nautiques (**15km**) de long accompagné de deux zones de prudence au Nord et au Sud. Ce dispositif de séparation du trafic est composé d'une voie montante (côté italien) et d'une voie descendante (côté français),
- d'une zone de navigation côtière de 5 milles nautiques à partir des côtes corses (**9km**) qui permettra d'éloigner les cargos au large de la côte dans le dispositif de séparation du trafic, tout en préservant le trafic maritime local en direction ou en provenance du port de Bastia.

La carte ci-jointe présente les caractéristiques du système de séparation du trafic.

**Ségolène Royal remercie l'ensemble des partenaires, notamment tous ceux qui se sont mobilisés en Corse, qui ont permis le succès de cette démarche.**

Retrouvez **le communiqué en ligne**

[www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr)

@ecologiEnergie

Contact presse : 01 40 81 78 31





Paris, le vendredi 10 juin 2016

*Le Conseil national de protection de la nature  
se prononce en faveur de la création  
du Parc naturel marin du Cap Corse et de l'Agriate*

---

**Ségolène Royal se réjouit de l'avancée de la procédure de création du Parc naturel marin du Cap Corse et de l'Agriate, troisième parc marin créé par la Ministre après celui du bassin d'Arcachon et de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis.**

En effet, à l'issue de l'ensemble des concertations et de l'enquête publique qui a confirmé l'adhésion de tous les acteurs locaux à ce projet, le Conseil national de protection de la nature s'est prononcé, le 8 juin 2016, en faveur de la création du Parc naturel marin du Cap Corse et de l'Agriate.

La création de ce Parc se traduira prochainement par la publication de son décret de création, une fois les dernières consultations réglementaires achevées.

La Ministre souligne la qualité de la collaboration entre l'Agence des aires marines protégées et de l'Office de l'Environnement de Corse, qui permettra à ce projet d'aboutir dans des délais ambitieux, sans que la qualité de la concertation et la pertinence des propositions aient été amoindries.

Cette collaboration illustre parfaitement le modèle des parcs naturels marins : la prise en compte du patrimoine naturel ainsi que des activités humaines, dans une approche intégrée et un mode de gouvernance adapté à la mer. Ce modèle d'action partenariale est amené à se poursuivre : c'est un modèle vertueux de coopération entre l'État et une collectivité pour assurer le fonctionnement d'une aire marine protégée.

L'aboutissement prochain de ce projet permet de confirmer et de renforcer la stratégie ambitieuse de protection du milieu marin en Corse pilotée notamment par l'Agence des aires marines protégées et la collectivité de Corse.

Comme les sept parcs naturels marins déjà créés, ce nouvel espace protégé a pour objectifs principaux de préserver le milieu marin et les activités qui en dépendent.

Retrouvez **le communiqué en ligne**

[www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr)

@ecologiEnergie

Contact presse : 01 40 81 78 31

## LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE pour la CROISSANCE VERTE



Paris, le lundi 13 juin 2016

### *Conseil de l'Énergie, de l'Air et du Climat de Corse 13 juin 2016*

*Ségolène Royal salue la mobilisation pionnière de la Corse  
en faveur de la transition énergétique :  
la Corse est le premier territoire doté  
d'une programmation pluriannuelle de l'énergie  
en France*

---

**Ségolène Royal, ministre de l'Environnement, a participé aujourd'hui au Conseil de l'Énergie, de l'Air et du Climat de Corse à Ajaccio.**

**Lors de sa dernière visite, la Ministre avait invité la Corse à engager l'élaboration de la Programmation pluriannuelle de l'énergie sans attendre la promulgation de la loi de transition énergétique. Ce défi a été relevé, il s'agit du premier territoire en France doté d'une PPE.**

La PPE Corse s'appuie sur trois priorités :

- tripler les efforts d'efficacité énergétique,
- porter la part des énergies renouvelables de 15 % à 22 % de la consommation totale de l'énergie finale et de 31 % à 40 % sans l'électricité d'ici à 2023,
- sécuriser l'alimentation énergétique de la Corse, avec l'arrivée du gaz naturel et la conversion des centrales thermiques.

## - **Efficacité énergétique, pour réduire Les consommations d'énergie et améliorer le pouvoir d'achat :**

La Collectivité territoriale de Corse a engagé un programme de rénovation énergétique de l'habitat pour lutter contre la précarité énergétique. Les actions d'économie de l'énergie pourront bénéficier d'un financement de la contribution au service public de l'électricité (CSPE), pour les projets supérieurs à 1 million d'euros. **Ségolène Royal a demandé à la Commission de régulation de l'énergie d'adopter la méthodologie attendue afin que ce dispositif prenne désormais aussi en charge les plus petits projets, pour accompagner la rénovation énergétique de l'habitat diffus.**

## - **Énergies renouvelables : pour aller vers l'autonomie énergétique**

### . Hydroélectricité

En clôture de la Conférence environnementale 2016, la Ministre de l'Environnement a lancé un appel d'offres pour les développements des petites installations hydroélectriques. La Corse dispose d'un potentiel important pour le développement de la petite hydroélectricité, à hauteur de 12 MW d'ici 2023 : la Corse pourra donc se mobiliser dans le cadre de cet appel d'offres, et **Ségolène royal veillera à ce qu'il n'y ait pas de frein dans l'instruction.** S'agissant de la grande hydroélectricité, ressources majeures pour la Corse, **Ségolène Royal a demandé aux services de l'Etat d'engager sans délai, avec toutes les parties prenantes, les études comparatives sur les projets hydroélectriques de l'Olivèse, de Letia et du suréquipement du Rizzanese, ainsi que l'étude sur la Station de Transfert d'Énergie par Pompage (STEP) de Sampolo, prévues par la PPE.**

### . Énergies renouvelables et stockage

En 2015, Ségolène Royal a lancé un appel d'offres, d'un volume total de 50 MW, pour le développement de solaire couplé à des installations de stockage, dans les zones non-interconnectées. **La Corse, qui s'est beaucoup mobilisée sur cet appel d'offres, remporte un tiers (18MW) du volume total que la Ministre a attribué, avec 8 projets lauréats.** Les lauréats bénéficieront d'un tarif d'achat de 204€/MWh en moyenne. Grâce à la réalisation des projets attribués, la Corse atteindra les objectifs 2018 fixés dans la PPE pour les énergies renouvelables avec stockage.

**Compte-tenu de la mobilisation dans les zones non-interconnectées, la Ministre de l'Environnement de lancer une nouvelle édition de l'appel d'offres, pour une capacité de 50 MW.**

. Chaîne gazière, pour assurer la sécurité de l'approvisionnement Ségolène Royal a validé l'inscription dans la PPE Corse du cadre retenu pour amener le gaz naturel et ainsi approvisionner les centrales électriques en substitution du fioul. La loi de transition énergétique prévoit que les études préparatoires soient financées par la CSPE. EDF va conduire une étude technique et économique sur l'infrastructure, pour affiner le schéma d'une barge au large de Bastia et d'une canalisation entre la centrale de Lucciana et Ajaccio. Un projet de cahier des charges a été établi, il doit être validé par la CTC et l'Etat pour lancer l'étude en juillet. **Ségolène Royal attend ses conclusions d'ici la fin de l'année et lance dès maintenant un processus d'identification des candidats susceptibles de construire et d'opérer la barge de canalisation ainsi qu'une mission d'inspection pour déterminer le cadre réglementaire qui sera applicable à l'infrastructure, en particulier à la canalisation.**

L'autorisation d'exploiter de la nouvelle centrale du Vazzino à Ajaccio, à construire, a été délivré par arrêter de la ministre du 14 avril 2016. La Ministre fixe l'objectif que le gaz soit disponible dès la mise en service de la nouvelle centrale du Vazzino, d'ici 2023.

**- Électrification rurale en faveur d'une électricité de qualité pour tous :**

En 2002, une contribution spéciale de 18,9 millions d'euros a été prévue pour améliorer la qualité de l'approvisionnement électrique dans les territoires ruraux de l'île. Depuis, seuls 3,5 millions d'euros ont pu être versés au profit des deux syndicats d'électrification corses. **Ségolène Royal a débloqué la situation pour que l'Etat puisse honorer son engagement. Les deux syndicats obtiendront sur la période 2016-2020, les 15,4 millions d'euros restants.** Dès 2016, 3,7 millions d'euros seront versés et permettront d'engager les travaux les plus urgents sur les réseaux basse tension sur l'île, et de favoriser l'insertion des énergies renouvelables. Cette solution sera soumise pour approbation aux élus du conseil national de l'électrification rurale le 6 juillet prochain.

En tant que Présidente de la COP21, Ségolène Royal salue la mobilisation pionnière de la Corse, île à énergie positive, qui montre l'exemple à l'ensemble des territoires insulaires du Monde : la Corse a su saisir les opportunités que peut représenter l'insularité, au service d'une transition énergétique dynamique.

Retrouvez **le communiqué en ligne**

[www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr)

@ecologiEnergie

Contact presse : 01 40 81 78 31



SÉGOLÈNE ROYAL, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT,  
DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER, EN CHARGE DES RELATIONS  
INTERNATIONALES SUR LE CLIMAT



LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE  
DE LA MER ET DE L'OCÉAN  
*Pour la croissance bleue et le climat*



Paris, le vendredi 1<sup>er</sup> juillet 2016

*Pêche profonde : je me réjouis que l'Europe  
ait entendu ma demande et celle des citoyens européens  
depuis des dizaines d'années*

---

C'est l'aboutissement d'un long combat qui permet aujourd'hui à l'Europe d'interdire le chalutage en eaux profondes en dessous de 800 mètres.

La Nature a mis des siècles à construire les écosystèmes marins de grandes profondeurs qui sont donc particulièrement vulnérables, qui rendent des services innombrables pour la planète et qui doivent être particulièrement protégés.

A mon arrivée au ministère, à la demande de l'Association Bloom et du WWF, j'ai rendu publiques les données de l'IFREMER sur la pêche profonde qui n'étaient pas accessibles et je les ai transmises au Commissaire européen en charge de l'Environnement afin d'interdire cette pratique.

La France a ensuite apporté un appui décisif au texte européen qui a intégré l'interdiction du chalutage en dessous de 800 mètres.

J'ai par ailleurs soutenu à plusieurs reprises l'intégration d'un article interdisant le chalutage en eaux profondes dans le projet de loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages (cf. vidéo de mon intervention au Sénat en janvier 2016).

Je souhaite que ces dispositions entrent en vigueur dans les meilleurs délais. Afin de mettre en œuvre sans délai cette nouvelle mesure, je publierai prochainement un arrêté anticipant l'interdiction du chalutage profond à moins de 800 m en France avant le 1er septembre 2016.

**[Vidéo : 1<sup>ère</sup> lecture de la loi Biodiversité au Sénat, Article 56 visant à interdire le chalutage profond – 22 janvier 2016](#)**

Retrouvez **le communiqué en ligne**

[www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr)

@ecologiEnergie

Contact presse : 01 40 81 78 31



SÉGOLÈNE ROYAL, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT,  
DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER, EN CHARGE DES RELATIONS  
INTERNATIONALES SUR LE CLIMAT



LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE  
DE LA MER ET DE L'OcéAN  
*Pour la croissance bleue et le climat*



Paris, le mercredi 6 juillet 2016

## *Le conseil d'administration de l'agence des aires marines protégées rend un avis favorable à la création du Parc naturel marin du Cap Corse et de l'Agriate*

Le conseil d'administration de l'agence des aires marines protégées s'est réuni le mercredi 6 juillet 2016. Les membres du conseil d'administration ont été renouvelés.

Ségolène Royal et Barbara Pompili félicitent à cet égard le président Paul Giacobbi pour sa réélection ainsi que Gérard Romiti et Ferdy Louisy, vice-présidents.

Ségolène Royal se réjouit de l'avis favorable donné par le conseil d'administration de l'Agence des aires marines protégées, en vue de la création du parc naturel marin du Cap Corse et de l'Agriate au mois de juillet.

Cette création revêt une grande importance, car la Méditerranée est un espace à grands enjeux, soumis à de nombreuses pressions. La Ministre a fait de la création de ce parc naturel marin l'un de ses axes stratégiques majeurs pour la protection de la Méditerranée et la préservation de la biodiversité tout en conciliant les activités économiques et touristiques.

La Ministre souligne le travail remarquable de mobilisation de l'agence des aires marines protégées en collaboration avec la collectivité territoriale de Corse et au travers du partenariat avec l'Office de l'environnement de Corse.

Créée en 2006, l'agence des aires marines protégées va intégrer l'agence française pour la biodiversité, qui sera mise en place dès la promulgation de la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages.

Enfin, Ségolène Royal et Barbara Pompili ont annoncé le renforcement des effectifs de l'agence des aires marines protégées dès le mois de septembre 2016.

Retrouvez **le communiqué en ligne**

[www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr)

@ecologiEnergie

Contact presse : 01 40 81 78 31



**SÉGOLÈNE ROYAL, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT,  
DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER, EN CHARGE DES RELATIONS  
INTERNATIONALES SUR LE CLIMAT**



*Pour la croissance bleue et le climat*

Paris, le vendredi 8 juillet 2016

## *Ségolène Royal inaugure les Fêtes maritimes internationales de Brest*



Photo : Association Hermione La Fayette.

**Ségolène Royal,**  
Ministre de la Mer,

inaugure les Fêtes maritimes internationales de Brest  
**le mercredi 13 juillet 2016 à 10h00**

Accueil de l'Hermione, frégate Lafayette, construite à l'identique par la  
région Poitou-Charentes, grand chantier que Ségolène Royal a porté  
et défendu pendant 10 ans comme Présidente de région,

Mise à l'eau de la gabarre l'Audiernais

**Merci de vous accréditer, en précisant votre numéro de carte de presse :**  
[pref-communication@finistere.gouv.fr](mailto:pref-communication@finistere.gouv.fr)

Retrouvez l'invitation en ligne



SÉGOLÈNE ROYAL, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT,  
DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER, EN CHARGE DES RELATIONS  
INTERNATIONALES SUR LE CLIMAT



LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE  
DE LA MER ET DE L'OcéAN  
*Pour la croissance bleue et le climat*



Paris, le lundi 8 août 2016

## *Ségolène Royal lance la consultation sur le projet de Stratégie nationale pour la mer et le littoral*

Ségolène Royal annonce le lancement de la consultation en ligne sur le projet de Stratégie nationale pour la mer et le littoral. Ouverte au public jusqu'au 2 octobre 2016, cette démarche permettra à chacun de participer à l'élaboration d'une politique maritime ambitieuse pour la France.

Présente dans toutes les régions océaniques du globe grâce à ses Outre-Mer, la France dispose du deuxième espace maritime mondial, avec plus de 11 millions de kilomètres carrés.

Pour prendre la mesure de cet atout unique, Ségolène Royal engage un processus participatif pour mettre en commun les connaissances et construire collectivement une Stratégie nationale pour la mer et le littoral.

**Cette stratégie définira un cadre solide pour améliorer la préservation des ressources maritimes et faciliter la création d'emplois sur le long terme.** Le projet mis en consultation s'appuie sur le plan d'action pour la Croissance bleue et le climat élaboré depuis plusieurs mois avec toutes les parties prenantes autour de trois axes majeurs :

1. **La prise en compte de l'Océan pour la première fois dans les négociations climatiques** et l'action internationale de la ministre en tant que présidente de la COP21 ;
2. **La mobilisation de tous les acteurs** (ONG, syndicats, scientifiques, entreprises...) lors des deux Conférences nationales pour l'Océan (31 août 2015 et le 8 avril 2016) et du Conseil national de la mer et du littoral (8 avril 2016) ;

3. **Le plan Méditerranée pour la Croissance bleue et le climat**, lancé le 27 juin dernier : réduction des pollutions, assainissement, énergies renouvelables, aires marines protégées, soutien aux métiers de la mer...

**Pour participer à la consultation :**

<http://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/projet-de-strategie-nationale-pour-la-mer-et-le-a1461.html>

Retrouvez en ligne **le communiqué de presse**

[www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr)

@ecologiEnergie

Contact presse : 01 40 81 78 31



**SÉGOLÈNE ROYAL, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT,  
DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER, EN CHARGE DES RELATIONS  
INTERNATIONALES SUR LE CLIMAT**



Paris, le vendredi 9 septembre 2016

## *Bonne nouvelle, la Convention sur les eaux de ballast va pouvoir rentrer en vigueur et permettre de traiter les pollutions par les eaux de ballast*

---

**Ségolène Royal se félicite de l'entrée en vigueur de la Convention internationale sur la gestion des eaux de ballast et sédiments des navires.**

Cette Convention prévoit des règles et des obligations qui permettent de prévenir, voire de supprimer, les invasions d'espèces causées par le transport des eaux de ballast par les navires et résultant des opérations de ballastage et de déballastage.

Grâce au dépôt par la Finlande de ses instruments de ratification le 8 septembre 2016, les seuils pour l'entrée en vigueur de la Convention sont atteints. 52 États représentant plus de 35 % de la flotte mondiale ont désormais ratifié le texte.

La France a adhéré à la Convention dès mai 2008 et elle se félicite aujourd'hui de son entrée en vigueur certaine, le 8 septembre 2017. Elle remercie *le Secrétaire général de l'Organisation Maritime Internationale (OMI), Monsieur Kitack Lim*, pour les efforts qu'il a déployés en vue de la ratification de cette convention par de nouveaux pays.

La loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages assure la mise en œuvre de la Convention et la lutte contre les espèces envahissantes. Les textes d'application associés sont finalisés.

La loi constitue aussi un levier pour l'activité et l'emploi dans ce nouveau secteur, avec des entreprises françaises qui ont développé des systèmes ingénieux de traitement des eaux de ballast. Par exemple, la société Bio-UV a reçu le Grand Prix des Prix Entreprises et Environnement dans la catégorie « Biodiversité et Entreprise » pour son dispositif de traitement de l'eau par ultraviolets, décerné par Ségolène Royal le 2 décembre 2014.

### **Qu'est-ce que la Convention internationale sur la gestion des eaux de ballast et sédiments des navires ?**

Avec la croissance des échanges internationaux, et tout particulièrement celle du transport maritime transocéanique, les États littoraux ont été confrontés à des problèmes écologiques et sanitaires d'un nouvel ordre lié à l'apport d'organismes vivants totalement étrangers à l'environnement local.

L'OMI, organe de l'ONU, classe les eaux de ballast transportées par les navires parmi les menaces majeures pesant sur les océans, avec la destruction de l'habitat marin, la surexploitation des ressources marines et la pollution marine d'origine terrestre.

En 2004, l'OMI estimait à 10 milliards de mètres cube la quantité d'eau ainsi déplacée par la flotte mondiale et à 7000 le nombre d'espèces différentes transportées dans les eaux de ballast chaque jour dans le monde. Les dégâts dus aux espèces nocives introduites sont considérables et en augmentation notamment parce qu'une espèce installée peut difficilement être éradiquée (exemples : l'algue *Caulerpa racemosa* en Méditerranée, le coquillage *Crepidula fornicata* en Manche/Atlantique, etc.). Le coût global (pertes de biodiversité, coûts économiques directs, coûts de suivi) est estimé à plus de 2,2 milliards par an au niveau européen (MEDPAN et UICN, 2013) et supérieur à 12 milliards d'euros pour les espèces envahissantes de manière générale au niveau terrestre et marin (Commission européenne, 2013). Certaines espèces peuvent également présenter un risque de santé publique (exemple : épidémie de choléra au Pérou imputée à des rejets d'eaux de ballast provenant d'Asie du Sud Est).

Retrouvez **le communiqué en ligne**

[www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr)

@ecologiEnergie

Contact presse : 01 40 81 78 31



Paris, le jeudi 3 novembre 2016

## *Océan et biodiversité*

---

### **Ségolène Royal signe aujourd'hui le décret d'extension de la réserve naturelle nationale des Terres australes françaises :**

- annoncée à la COP21, il s'agit de la 4<sup>ème</sup> plus grande réserve marine au monde ;

### **Création de l'aire marine protégée autour de l'atoll de Clipperton :**

- l'arrêté de création sera soumis au conseil national de la protection de la nature le 4 novembre ;

### **Création du parc naturel marin de Martinique :**

- Ségolène Royal lance la consultation du public.

Retrouvez le communiqué en ligne

[www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr)

@ecologiEnergie

Contact presse : 01 40 81 78 31

## LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE pour la CROISSANCE VERTE



Paris, le jeudi 3 novembre 2016

### Résultats des appels à projets éolien flottant et énergies marines

---

#### Deux nouveaux lauréats de l'appel à projets fermes pilotes pour l'éolien flottant :

- **le projet PGL porté par EDF EN**, avec des turbines Siemens et des flotteurs SBM/IFPEN, sur la zone de Faraman en Méditerranée qui se compose de 3 éoliennes de 8 MW ;
- **le projet EFGL porté par Engie/EDPR/CDC**, avec des turbines GE et des flotteurs Eiffage/PPI, sur la zone de Leucate en Méditerranée qui se compose de 4 éoliennes de 6 MW ;

Ils rejoignent les deux premiers lauréats de l'appel à projets lancé en août 2015 dans le cadre du programme des investissements d'avenir désignés le 22 juillet 2016 (projet Eolfi/CGN à Groix en Bretagne et projet Quadran à Gruissan en Occitanie).

#### - **Lancement des appels d'offres commerciaux hydroliens et éoliens flottants :**

- Mandat est donné aux préfets coordinateurs de façade maritime pour identifier, en concertation avec les partenaires locaux, les futures zones des appels d'offres.

#### - **Simplification des procédures pour les énergies marines :**

- La ministre a saisi le Conseil supérieur de l'énergie d'un projet de décret pris en application de la loi sur l'économie bleue qui simplifie le cadre assurantiel des énergies marines renouvelables. Il devrait être publié d'ici la fin de l'année.

Retrouvez **le communiqué en ligne**

[www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr)

@ecologiEnergie / Contact presse : 01 40 81 78 31



**SÉGOLÈNE ROYAL, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT,  
DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER, EN CHARGE DES RELATIONS  
INTERNATIONALES SUR LE CLIMAT**



Paris, le mercredi 23 novembre 2016

*Ségolène Royal crée une aire marine protégée  
dans les eaux territoriales de l'île de Clipperton,  
appelée aussi île de la Passion, dans l'océan Pacifique*

---

**L'arrêté de protection de biotope créant l'aire marine protégée dans les 12 milles nautiques autour de l'île de Clipperton est paru au journal officiel de la République française du 23 novembre 2016.**

L'île de Clipperton est le seul atoll corallien de l'océan Pacifique Tropical Oriental. Son récif corallien de 3,7 km<sup>2</sup> est le plus grand de la région. La France est responsable de cet écosystème unique au monde.

Annoncé par Ségolène Royal lors de la conférence Our Ocean à Washington le 15 septembre dernier, la création d'une aire marine protégée dans les eaux territoriales de l'île de Clipperton protège les milieux de 27 espèces menacées de disparition\*.

Cet atoll de Clipperton joue un rôle clef dans le fonctionnement des écosystèmes marins de cette région du globe pour les oiseaux, les tortues, les cétacés, les requins et les ressources halieutiques.

La création de cette aire marine protégée sera l'occasion pour la France de rejoindre le Corridor Maritime du Pacifique Tropical Est (CMAR) aux côtés de l'Equateur, de la Colombie, du Panama et du Costa Rica.

Cela permettra de renforcer les coopérations scientifiques internationales dans cette région du monde, à la fois pour mieux connaître le fonctionnement des écosystèmes et pour renforcer le dispositif de surveillance et de recherche sur les effets du changement climatique sur la biodiversité.



\* corail sp., requin-renard commun, requin longimane, requin-coraïl, requin-marteau halicorne, grand requin-marteau, requin-baleine, requin-taube bleu, raie-léopard, raie mobula aiguillat, mante vampire, mante de Munk, raie manta géante, marignan jaune, marignan cardinal, poisson-ange doré, poisson-ange de Clipperton, *Thalassoma robertsoni*, *Thalassoma virens*, *Xyrichtys wellingtoni*, blennie de Clipperton, *Bathygobius lineatus*, poisson-lune, tortue verte, tortue olivâtre, tortue imbriquée, tortue luth.

[www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr)

@ecologiEnergie

Contact presse : 01 40 81 78 31



SÉGOLÈNE ROYAL, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT,  
DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER, EN CHARGE DES RELATIONS  
INTERNATIONALES SUR LE CLIMAT

## LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE pour la CROISSANCE VERTE



Paris, le vendredi 9 décembre 2016

### *Déplacement en Haute-Corse*

**Ségolène Royal,**  
ministre de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer,  
en charge des Relations internationales sur le climat,

**se rend en Haute-Corse**

**dimanche 11, lundi 12 et mardi 13 décembre**

**Déroulé :**

#### **Dimanche 11 décembre**

**16h00 : réunion de travail sur les conséquences des intempéries -  
Patrimonio :**

- Explication des dégâts causés par les intempéries du 24 novembre,
- Retour sur l'incendie de Barbaggio-Poggio d'Oletta,
- Présentation du projet de Grand Site.

## Lundi 12 décembre

**09h30 : Parc Naturel Marin du Cap Corse et de l'Agriate : installation du premier conseil de gestion - Place du donjon, Bastia**

**12h00 : Signature du protocole gaz en Corse  
Signature de conventions « Territoire à énergie positive pour la croissance verte »**

**12h30 : Point presse**

**15h30 : Visite du lycée maritime et aquacole de Bastia : extension et réhabilitation du bâtiment pédagogique - Rue des Turquines, Bastia.**

## Mardi 13 décembre

**10h00 : Visite du Port de Bastia et lancement de la démarche reconquête écologique et port à énergie positive**

Merci de vous accréditer en indiquant votre numéro de carte de presse  
[marie-dominique.fornesi@haute-corse.gouv.fr](mailto:marie-dominique.fornesi@haute-corse.gouv.fr) – 06 80 38 45 01

Retrouvez [l'invitation en ligne](#)

[www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr) – @ecologiEnergie – Contact presse : 01 40 81 78 31



Bastia, le lundi 12 décembre 2016

## *Ségolène Royal installe le Parc Naturel Marin du Cap Corse et de l'Agriate et étend la réserve naturelle des îles du cap Corse*



La création du Parc Naturel Marin du Cap Corse et de l'Agriate s'inscrit dans **la dynamique d'action pour la Méditerranée et pour le climat**. A cette occasion et **un an après l'Accord de Paris sur le climat**, Ségolène Royal a :

- signé le décret d'**extension de la réserve naturelle des îles du cap Corse**, ajoutant aux îles Finocchiarola les îles de la Giraglia et de Capense. Cette réserve protège la partie terrestre de ces 5 petites îles situées dans le parc naturel marin. Ces îles hébergent des espèces rares de plantes et certaines espèces menacées d'oiseaux comme le Goéland d'Audouin ;
- lancé l'**élaboration du plan de gestion du Parc** qui sera la feuille de route à quinze ans pour les actions de suivi du milieu marin, de contrôle, de soutien des activités maritimes durables et à la sensibilisation des usagers ;

- présenté **la nouvelle équipe mixte du parc qui sera composée de 5 agents de l'Etat et de moyens de la Collectivité Territoriale de Corse**. Grâce à cette convergence des moyens, le premier bateau a été commandé aujourd'hui ;
- rappelé l'entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> décembre 2016 du **dispositif de séparation de trafic maritime dans le Canal de Corse**. Cette mesure d'organisation du trafic maritime contribue à la protection de la biodiversité marine dans les zones soumises à un fort trafic ;
- annoncé qu'elle demandait à l'Italie de suivre la France dans l'équipement des navires avec le dispositif « anti-collision cétacés » dans le sanctuaire Pelagos.

Ce parc, situé dans le sanctuaire « Pelagos », protège les eaux marines sur une surface de 6 830 km<sup>2</sup>. Il contribue à la protection de plusieurs espèces menacées de la Méditerranée. Il protège des ressources naturelles marines exceptionnelles (atolls de coralligène, herbiers de posidonie...). Ces habitats offrent refuge et nourriture pour les ressources halieutiques telles que la langouste rouge, le denti commun, le homard européen... Cette zone est le lieu d'échanges entre écosystèmes profonds et côtiers et assure la présence de migrateurs comme le thon rouge, la sérieole couronnée et l'espadon mais également de grands cétacés.

Conseil de gestion du Parc Naturel Marin du Cap Corse et de l'Agriate :

- . 85 membres, titulaires et suppléants
- . créé par le décret n° 2016-963 le 15 juillet 2016,
- . les collectivités locales, les professionnels de la mer, les usagers de loisirs, les associations culturelles et de protection de l'environnement, les services de l'État, avec les personnalités qualifiées, constituent le Conseil de gestion.

*A propos des parcs naturels marins*

*Avec la création du Parc naturel marin du cap Corse et de l'Agriate, la France compte un réseau de huit parcs naturels marins : le Parc naturel marin d'Iroise, le Parc naturel marin de Mayotte, le Parc naturel marin du golfe du Lion, le Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale, le Parc naturel marin des Glorieuses, le Parc naturel marin du bassin d'Arcachon et le Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis. Deux autres projets sont en cours d'étude en Martinique et dans le golfe Normand-breton.*

Retrouvez **le communiqué en ligne**

[www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr)

@ecologiEnergie / Contact presse : 01 40 81 78 31



Paris, mercredi 14 décembre 2016

*Installation du Comité consultatif et de gestion  
des Terres australes et antarctiques françaises,  
extension de l'aire marine protégée*

**Ségolène Royal,**  
ministre de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, en charge des  
Relations internationales sur le climat,

**installe le Comité consultatif et de gestion  
des Terres australes et antarctiques françaises (TAAF)  
et étend la zone de l'aire marine protégée,**

**jeudi 15 décembre à 14h30**

au ministère de l'Environnement  
244, boulevard Saint-Germain - 75007 Paris



Merci de vous accréditer en indiquant votre numéro de carte de presse  
[secretariat.presse@developpement-durable.gouv.fr](mailto:secretariat.presse@developpement-durable.gouv.fr)



Paris, le jeudi 15 décembre 2016

*Ségolène Royal installe le comité consultatif et de gestion  
de la réserve naturelle nationale des Terres australes  
françaises et annonce le dépassement de 20 %  
des eaux françaises classées en aires marines protégées*

L'extension de la réserve naturelle nationale des Terres australes françaises s'inscrit dans **la dynamique d'action pour l'Océan et pour le climat**. A l'occasion de la 1<sup>ère</sup> réunion de son comité consultatif et de gestion, Ségolène Royal a :

- rappelé l'importance de cette aire marine protégée, couvrant **672 000 km<sup>2</sup>**, dans cette partie du monde. Elle permettra la préservation des zones d'alimentation des oiseaux et mammifères marins, des ressources halieutiques inestimables, des espèces marines, et plus globalement des écosystèmes austraux vulnérables. Cette aire marine protégée est **la deuxième plus grande réserve halieutique au monde**, avec 120 000 km<sup>2</sup> où la pêche est interdite ;
- annoncé que cette extension permet à la France d'atteindre ses engagements internationaux et nationaux en matière de couverture de son territoire par des aires marines protégées puisqu'il porte à plus de **22 % le total des eaux françaises classées en aire marine protégée**, soit un peu plus que l'objectif national de 20 % ;
- annoncé la **candidature de la réserve naturelle nationale des Terres australes françaises au patrimoine mondial** compte tenu de ses nombreuses caractéristiques exceptionnelles dont celles de la plus grande concentration d'oiseaux marins au monde ;

- annoncé une **augmentation de 180 % des moyens financiers** du Ministère alloués à la réserve, notamment pour :
  - installer des stations de monitoring des habitats marins côtiers à St Paul et Amsterdam (changement climatique) ;
  - réaliser le suivi « benthique » du plateau de Kerguelen ;
  - poser des sondes acoustiques pour identifier les mammifères marins dans la ZEE de St Paul et Amsterdam ;
  - étudier la dynamique de populations d'orques dans la ZEE de St Paul et Amsterdam ;
  - faire l'inventaire de biodiversité marine dans la ZEE de Crozet ;
- annoncé l'étude, confiée au préfet des Terres australes et antarctiques françaises, d'un **périmètre de protection autour de la réserve**, couvrant une surface de 1 000 000 km<sup>2</sup>. L'arrêté instituant cette zone de protection sera mis à la consultation du public début 2017. Cette protection supplémentaire portera à 1 600 000 km<sup>2</sup> la surface de l'aire marine protégée en 2017.

*Comité consultatif de la réserve naturelle nationale des Terres australes françaises :*

*. 30 membres, titulaires et suppléants*

*. modifié par le décret n° 2016-1700 du 12 décembre 2016,*

*. comme pour toutes les aires marines protégées françaises, les parties prenantes de ce territoire « du bout du monde » seront associées à sa gestion, notamment les armements de pêche et les associations environnementales, dans le cadre du comité consultatif.*

*Une réserve naturelle est un outil de protection à long terme d'espaces, d'espèces et d'objets géologiques rares ou caractéristiques, ainsi que de milieux naturels fonctionnels et représentatifs de la diversité biologique en France. Les sites sont gérés par un organisme local en concertation avec les acteurs du territoire. Ils sont soustraits à toute intervention artificielle susceptible de les dégrader mais peuvent faire l'objet de mesures de réhabilitation écologique ou de gestion en fonction des objectifs de conservation. La plupart des réserves naturelles accueillent le public en visites libres ou guidées en accompagnement pédagogique.*



Retrouvez **le communiqué en ligne**

[www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr)

@ecologiEnergie

Contact presse : 01 40 81 78 31